

Ecole AUX 4 VENTS- La Couture Boussey

Conseil école n°1 du 12/11/2018

Enseignants : Dominique DUVAL - Aude BUISSET — Caroline LAFERTE- Yohan DEMEYER-
Mme Marine DEVAUX – Mme Julie MUTREL

RPE : Mme Larcher – Mme Vachez – Mme Salesses - Mme Monier – Mme Garnier – Mme
Luciani – Mme Ribeiro

Mairie: Mr Borregio – Mme Michel

ORDRE DU JOUR

- 1 Installation du Conseil d'école
- 2 Calendrier scolaire 2018/2019
- 3 Absentéisme
- 4 Rythmes scolaires rentrée 2018
- 5 Effectifs des classes rentrée 2018
- 6 Règlement intérieur de l'école + charte de la Laïcité
- 7 Sécurité – exercice incendie et PPMS
- 8 Point sur les APC
- 9 Projets
- 10 Coopérative scolaire

Début de séance à : 18h15

1 Installation du Conseil d'école (présentation et fonctionnement)

Les dates des 2 prochains conseils d'école de l'année sont les suivantes :

Vendredi 22 mars 18h00

mardi 18 juin 18h00

Un procès-verbal de réunion sera établi après chaque séance. Il est transmis par mail à l'IEN, à Mr le Maire et aux représentants de parents d'élèves titulaires.

Un exemplaire papier est classé dans le porte-vues prévu à cet effet et sera signé lors de la session suivante

Les RPE peuvent transmettre à leur gré un compte rendu aux familles par le biais de l'école. Le contenu est sous leur responsabilité : la directrice ne saurait donc être tenue pour responsable en cas de communiqués erronés. Cette communication devra obligatoirement comporter en en-tête son origine de façon explicite.

Il convient de prévoir 164 exemplaires pour diffusion à tous les élèves. Les photocopies seront à charge des expéditeurs.

2 Calendrier scolaire 2018 /2019

Rappel : ce calendrier a été communiqué dans le cahier de liaison à toutes les familles dès la rentrée. La modification concernant les vacances d'avril sera transmise avec le règlement intérieur voté ce soir et la charte de la laïcité

Calendrier scolaire 2018-2019

	Zone A	Zone B	Zone C
Prérentrée des enseignants	Vendredi 31 août 2018		
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 3 septembre 2018		
Toussaint	Samedi 20 octobre 2018 Lundi 5 novembre 2018		
Noël	Samedi 22 décembre 2018 Lundi 7 janvier 2019		
Hiver	Samedi 16 février 2019 Lundi 4 mars 2019	Samedi 9 février 2019 Lundi 25 février 2019	Samedi 23 février 2019 Lundi 11 mars 2019
Printemps	Samedi 13 avril 2019 Lundi 29 avril 2019	Samedi 6 avril 2019 Mardi 23 avril 2019	Samedi 20 avril 2019 Lundi 6 mai 2019
Début des vacances d'été (*)	Samedi 6 juillet 2019		

(*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Les classes vaqueront le vendredi 31 mai 2019 et le samedi 1er juin 2019.

3 Absentéisme

Absences hors congés scolaire : les seuls motifs admis sont des motifs donnés par les textes.
Toutes demandes en dehors de ces motifs seront transmises à Mr l'inspecteur pour accord.

Rappel :

Objet : Lutte contre l'absentéisme

La lutte contre l'absentéisme a été définie par le ministre de l'Education Nationale comme priorité nationale. L'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure, a rappelé les textes en vigueur ainsi que le protocole de suivi des absences des élèves.
Ce protocole est à mettre en œuvre dès le repérage d'une situation d'absentéisme (**sur la base de quatre demi-journées d'absence par mois sans motif légitime ni excuses valables.**)

Référence : - Code de l'Education : (titre III – obligation et gratuité scolaire) articles L 131-1, L 131- 8, R 131- 4 à R 131-10, R 131-19

- Code pénal (livre VI – titre II – chapitre IV) article R 624-7.

- Code de l'action sociale et des familles (titre V) article L.222-4-1

- Circulaire n° 2004-054 du 23/03/2004 (B.O. n° 14 du 01/04/04)

- Décret n°2006-1104 du 01/09/2006 (J.O. du 02/09/2006)

**Selon l'article L131-8 du code de l'éducation «les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants :
Maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,
Réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des
Communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les
Enfants les suivent».**

Il convient de distinguer 3 types d'absences :

1 - absences justifiées = communication de la famille à l'école

2 - absences non recevables = en dehors des motifs réputés légitimes ou excuses valables (paragraphe ci-dessus)

4 Effectifs des classes rentrée 2018

Mise à jour novembre 2018

157 élèves (2018 : 160)

CP 22

CP/CE1 19 (5 et 14)

CE1 : 22

CE2 : 24

CE2/ CM1 22

CM1 : 25

CM2 : 23

2019 Prévisions CP 38

Activité piscine :

Organisation annuelle : du 34/09 au 27/06

33 séances réparties sur 3 cycles soit 11 séances par cycle

5 Règlement intérieur de l'école + charte de la Laïcité

Le règlement est accepté à l'unanimité des membres présents.

Il sera transmis aux familles accompagné de la charte de la laïcité.

6 Evaluations CP/CE1

Retour des résultats durant les congés de Toussaint. Ces analyses font apparaître des groupes de besoins c'est-à-dire des enfants paraissant en difficulté. Ces familles seront reçues par les enseignantes.

7 sécurité PPMS document unique

Exercice incendie le 18/10/2018 : RAS temps 2min30

Exercice PPMS : le 15 octobre 2018. L'exercice « tempête inondation » a été mené dans l'école L'exercice s'est bien déroulé : tous les enfants ont été mis en sécurité.

Le discours a bien entendu été adapté à l'âge des enfants et le but n'était pas d'angoisser qui que ce soit. Le discours était d'expliquer que pour le risque incendie il fallait apprendre à sortir le + vite possible et que dans d'autres circonstances il fallait aussi apprendre à se mettre à l'abri, à se cacher.

Le confinement était prévu pour une durée d'une heure. Un temps de récréation et de débriefing a eu lieu dans les classes à la suite de l'exercice.

Les documents de sécurité : registre incendie, ppms (transis à l'IEN), DUER sont en cours de mise à jour.

L'inventaire des malles PPMS est en cours également. Il y a nécessité de prévoir des malles supplémentaires pour que chaque bâtiment en ait une à disposition.

Nous avons mis à jour l'an passé le DUER. La mise à jour 2018 est en cours Elle prendra en compte les travaux effectués. Une visite de l'école sera programmée en janvier.

8 point sur les APC

Les APC se mettent en place progressivement. Les éco-délégués seront reconduits cette année après les nouvelles élections dans les différentes classes.

Les enfants sont proposés par les enseignantes pour participer à ces APC. L'autorisation parentale est obligatoire pour que l'enfant soit pris en charge.

2 types d'APC :

-Soutien ponctuel en fonction des difficultés en classe repérées par l'enseignant

-Projet culturel ou de vie de classe. (Éco délégués, ...)

En 2018/2019 recentrage sur les fondamentaux : maths et français

9 projets

-« Arbre –Monde »

- salon livre jeunesse

- prix des dévoreurs de livres

- Inscriptions rallye Eure en Maths

- Classe eau (si subventions !)

- Classe verte (CM1) ?

- Elevages

- Plantations

- Développement durable et éco-délégués (projet de réalisations en bois type nichoirs ... avec Mr Rabelle.)

10 Coopérative scolaire

Bilan coopérative scolaire 2017-2018

Charges :

- Achat des photos : 2215 €
 - Transports, sorties, achat matériel sportif ou pédagogique... : 7723€
 - Adhésion OCCE : 309€
 - Frais de tenue de compte : 10€
- Total des charges : 10 258€**

Produits :

- Cotisations coopérative : 1161€
- Vente des photos : 3450€
- Revente objets de Noël : 127€
- Subvention mairie : 1610€
- Subvention classe eau : 1200€ (2016/2017)600€ (2017/2018)
- Produits exceptionnels : -don enfants d'abord Marché de Noël : 471€

Total des produits : 8679€

Bilan déséquilibré : plus de charges que de produits : Déséquilibre de 1579€

- *don de 1000€ des enfants d'abord apparaîtra sur l'exercice suivant.*
- *Baisse significative des cotisations parentales perçues (-400€ par rapport à l'exercice dernier) Si ces produits avaient été encaissés cet été, le bilan serait plus équilibré.*

SOLDE EN FIN D'EXERCICE : 2348€ + 116,90€ en caisse

Informations diverses :

- Bénéfice vente photos (+chocolats) sur les 5 derniers exercices :

2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
760€	719€	1830€	1049€	Photos : 1288€ Chocolats : 279€
2017-2018				
Photos : 1235€				

- Cotisations parents :

2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
1436€	2160€	1802€	1736€	1561€
2017-2018				
1161€				

- Charges des activités éducatives (transports, sorties, achat matériel pédagogique et sportif) :

2012-2013 (7cl)	2013-2014 (6cl) *	2014-2015 (6cl)	2015-2016 (6cl)	2016-2017 (7cl)
6842€	2818€ <small>*aucun transport facturé cette année-là, toutes les factures keolis ont été réglées en 2014-2015 (1903€)</small>	6434€	9375€	8047€
2017-2018 (7cl)				
7723€				

Remerciements :

-municipalité pour la subvention annuelle allouée à la coopérative scolaire
-association «Les enfants d'abord» pour les dons faits à la coopérative scolaire à l'issue de leur marché de Noël et la kermesse ainsi que pour leur aide précieuse régulièrement dans certaines activités en classe.

Fin de la séance : 20h45